

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Fromentières
De : > ppe51 (par Internet) <ppe51@laposte.net>
Date : 06/11/2023 à 20:09
Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur Claude MAUPRIVEZ,

Notre association PPE51 (Protection des Paysages et de l'Environnement dans le 51) s'oppose fermement au projet du parc éolien de Fromentières, de 6 éoliennes et de 2 postes de livraisons porté par la société EDPR France Holding, pour les motifs suivants:

- le public n'a pas accès aux suivis post implantation des éoliennes ainsi que des autres suivis des parcs à proximités
- Le développement important de projets éoliens dans le secteur de Fromentières menace les couloirs migratoires des oiseaux
- Ce projet se situe dans la zone UNESCO pour les paysages de Champagne et dans la zone UNESCO pour le site mémoriel de Mondement
- Ce projet se trouve à proximité des marais de Saint Gond classé NATURA 2000 et ZNIEFF
- Ce projet se trouve à proximité du site archéologique d'intérêt européen du marais de Saint Gond
- Ce projet se trouve sur la route touristique du Champagne qui représente un investissement important de la part du Syndicat Général des Vignerons, route fréquenté par les touristes
- Ce projet comporte des risques technologiques à venir quasi certain, compte tenu de la défaillance technologique à l'échelle mondial des fabricants d'éoliennes. Compte tenu que ce projet sera financé en partie par des deniers publiques, vous commissaire enquêteur et monsieur le Préfet, vous vous exposeriez en cas d'un avis favorable donné, à un délit de recel actif ou passif
- Ce projet est inutile car notre secteur produit très largement de l'énergie renouvelable comme demandé par l'État.

Pour toutes ces raisons notre association PPE51 s'oppose fermement à ce projet du Parc Éolien de Fromentières.

Veillez recevoir Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations les plus respectueuses,

Le Président de PPE51